

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES 108-2008

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et les citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 285-2022, intitulé « Règlement modifiant le règlement de dérogations mineures 108-2008 », lors de la séance du 19 décembre 2022, tenue au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet;

QUE la MRC de L'Islet a octroyé le certificat de conformité du règlement numéro 285-2022 le 11 janvier 2023, après l'adoption de la résolution numéro 9035-01-23, par le conseil de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 16 mars 2023.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière à L'Islet, certifie que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, ce 16 mars 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir aux églises et à l'édifice municipal.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière